

ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux Bubenberplatz 9 3011 Berne Fre 10.08.04	CT ASMP Décision	 S Ü G B + A S M P

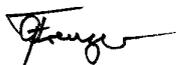
No.	3
-----	---

- Date
09.08.04
- Question transmise au CT de l'ASMP: 18.10.04
- Décision du CT de l'ASMP:
- Mise en consultation nécessaire:
 oui non X
- Fin de la consultation de l'ASMP:
- Examen de la décision:
- Distribution selon clé: sem. 43
 (comité, comité technique, CT, surveillant)

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton Changement des matériaux de base en cours d'année → Certificats de conformité ?		
Décision Une déclaration de conformité séparée n'est pas exigée lorsque les caractéristiques à atteindre (résistance, consistance, facteur e/c, teneur en ciment) sont maintenues telles que lors de la production antérieure.		
Remarque Il est recommandé au producteur de procéder à un essai d'identité et de le documenter en ce qui concerne les caractéristiques du béton frais, du béton durci et des classes d'exposition.		

Décision en séance de la CT du 18.10.04


 G. Frenzer